

POLITIQUE D'INTÉGRATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

OBJECTIF

La Politique d'intégration du bois dans la construction vise à augmenter l'utilisation du bois dans la construction en vue de favoriser le développement durable de toutes les régions du Québec et de réduire l'empreinte carbone des bâtiments. Elle présente les orientations générales du gouvernement du Québec. Sa mise en œuvre se traduira par l'adoption de mesures concrètes permettant de donner suite à ces orientations en matière de construction en bois.

PORTÉE

La Politique s'applique aux infrastructures publiques, parapubliques et privées du secteur de la construction résidentielle et non résidentielle.

La construction résidentielle comprend les bâtiments unifamiliaux et multifamiliaux. Dans le secteur résidentiel unifamilial et multifamilial de quatre étages et moins, les systèmes structuraux en bois sont déjà grandement utilisés. L'opportunité d'une utilisation accrue du bois réside dans des fonctions avancées du bâtiment, comme l'isolation ou la finition.

La construction non résidentielle comprend les bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels ainsi que les infrastructures telles que les ouvrages de génie civil. Dans ces secteurs, comme dans celui des bâtiments multifamiliaux de cinq étages et plus, il existe un grand potentiel d'accroissement de l'utilisation du bois en tant que matériau structural et d'apparence.

Principes

Favoriser le développement économique du Québec

Contribuer à la lutte contre les changements climatiques

Assurer la sécurité et favoriser le bien-être des occupants

Miser sur le développement des connaissances

Démontrer les bénéfices du bois

Axe 1

Engagement gouvernemental à l'exemplarité

Objectif 1

Accentuer la construction en bois de bâtiments financés par le gouvernement

Objectif 2

Documenter la performance carbone des bâtiments financés par le gouvernement

Axe 2

Réglementation

Objectif 3

Faire évoluer la réglementation québécoise

Objectif 4

Accélérer le processus d'approbation des demandes de mesures équivalentes

Axe 3

Recherche et innovation

Objectif 5

Soutenir de nouvelles initiatives de recherche et de développement liées à la construction et au bois

Objectif 6

Innover, automatiser et optimiser davantage la performance des entreprises, des procédés et des produits

Axe 4

Formation et soutien technique

Objectif 7

Améliorer la formation des futurs professionnels et technologues de la construction

Objectif 8

Élargir l'offre de formation continue pour joindre une clientèle diversifiée

Objectif 9

Diversifier l'offre de soutien technique et les outils

Axe 5

Rayonnement

Objectif 10

Accroître le nombre de bâtiments de démonstration en bois

Objectif 11

Démontrer les bénéfices de l'utilisation du bois dans la construction